

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2009 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil : 75 conseillers. Démissionnaires : Bridel Nadia et Rinsoz Serge Excusés : 15.

Présents : 55. Absents non excusés : 3.

L'ordre du jour modifié adopté à l'unanimité moins 1 abstention est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2008**
- 2. Assermentation de nouveaux membres**
- 3. Communications de la municipalité**
- 4. Assermentation de 3 nouveaux membres du conseil municipal et de Madame la Syndique**
- 5. Elections statutaires (président, vice-président et scrutateurs)**
- 6. Comptes communaux 2008, présentation et adoption**
- 7. Constitution d'une servitude publique au quartier En Salagnon comprenant :**
 - **Levée des oppositions suite à la mise à l'enquête de la constitution de la servitude publique**
 - **et**
 - **Constitution de la servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules, et radiation partielle de la servitude n° 76'932 « En Salagnon »**
- 8. Mutation du Conseil général en un Conseil communal**
- 9. Divers et propositions individuelles**

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2008.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 1^{er} décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de nouveaux membres.

M. Marc Stahlschmidt a demandé à faire partie du conseil général. Il est assermenté. Effectif du Conseil : 74. Présents : 56, majorité : 29.

3. Communications de la Municipalité.

Notre syndic, M. Bernard Miedinger, donne les informations suivantes :

- M. Miedinger excuse M. Blanc, absent pour raisons professionnelles.
- M. Gilles Prélaz est applaudi par l'assemblée car il a réussi ses examens de gestionnaire du STEP.
- Naturalisations : les familles Gjorgiev et Mas sont maintenant naturalisées.
- Nouvelle fromagerie : les travaux vont bon train.
- Ancienne déchèterie : tout est en ordre et sous contrôle.
- Un fonds historique destiné à payer les établissements gériatriques était en attente d'une affectation. Avec la nouvelle donne des districts, il a fallu dissoudre ce fonds. Fr. 41'190.- sont revenus à la commune.
- Le laboratoire cantonal a tenu séance à Vuarrens et a pu visiter notre STEP.
- Eoliennes : une visite a été organisée en Valais pour se rendre compte du bruit occasionné par ces installations. Bilan : c'est plus qu'acceptable.
- 25 et 26 juin : spectacle des écoles à la grande salle.
- 28 juin : culte au bois suivi de la traditionnelle torrée.

Mme Monod, future syndique, donne diverses informations relatives au projet de constitution d'un nouveau SDIS Gros-de-Vaud. Ce découpage a été fait par souci d'efficacité et de rapidité d'intervention. En effet, il y a des soucis d'effectifs dans de nombreuses communes,

notamment de jour. Peu de changement pour la collaboration. Le projet sera soumis à l'approbation du Conseil lorsqu'il aura été établi.

- Etude d'un nouveau SCRIS:
 - 27 communes sur les 54 communes du district
 - But du nouveau SCRIS : mise ne commun des ressources et forces.

M. Pascal Roulin donne les informations suivantes concernant le projet VDSL : les modifications sont terminées, une information sera donnée à 19 h le 1^{er} juillet. Les personnes qui s'inscriront à cette occasion bénéficieront de conditions préférentielles.

4. Assermentation de 3 nouveaux membres du conseil municipal et de Madame la Syndique

MM Auberson Michel, Giltay Pierre et Buffat Jean-Philippe sont asserrmentés.

Mme Danielle Monod est asserrmentée comme syndique.

5. Elections statutaires (président, vice-président et scrutateurs)

Election du président : Luc Ciocca se représente. En l'absence de M. Patrick Bouvier, vice-président, Mme Séverine Maire conduit les opérations. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 55, rentrés 55.

Nuls : 0 Blancs : 6 Luc Ciocca : 49 Voix éparses : 3

Luc Ciocca est donc réélu au poste de président du Conseil général de la commune.

Election du vice-président : M. Patrick Bouvier, excusé, se représente. Mme Balitzer propose Mme Miedinger, qui n'accepterait pas cette fonction.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 56, rentrés 56.

Nuls : 0 Blancs : 6 Patrick Bouvier : 48 Voix éparses : 2

Patrick Bouvier est réélu au poste de vice-président.

Election des scrutateurs :

Les scrutateurs actuels sont Thomas Gerber et Nadyr Miedinger les suppléants actuels sont Cyril Chevalley et Séverine Maire.

Tous les scrutateurs se représentent. Ces quatre personnes sont réélues par acclamation, Mme Maire et M. Chevalley comme suppléants et MM Gerber et Miedinger comme scrutateurs.

M. Jean-Philippe Buffat, élu municipal, ne peut plus être membre de la commission des finances. M. Constantin, suppléant, devrait passer membre de la commission. Il n'y a pas d'autre proposition, M. Constantin est nommé membre de la commission des finances à l'unanimité.

Election d'un suppléant à la commission des finances : M. Gérald Magnenat propose M. Yves Bornick, qui se tient à disposition. M. Bornick est nommé par acclamation au poste de suppléant à la commission des finances.

M. Jean-Philippe Buffat était également membre de la commission des recours. Mme Michèle Besson, membre de la commission des recours est également membre de la commission des finances. Il apparaît que ce double mandat n'est pas judicieux. Il s'agirait donc d'élire deux membres à la commission des recours.

M. Miedinger donne quelques indications concernant le mandat de la commission des recours, laquelle doit prendre position quant à la légalité d'une décision fiscale.

Alain Roy propose M. François Verly, qui accepterait cette tâche. M. Kiyoshi Mikami se propose. Les deux candidatures sont acceptées à l'unanimité.

6. Comptes 2008, présentation et adoption.

Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Alain Roy. Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- Après étude des comptes et particulièrement les comptes des forêts, la commission constate l'exacte tenue des comptes.
- Une perte plus élevée de Fr. 19'600.- par rapport au budget est explicable par une part de l'investissement Swisscom VDSL de Fr. 27'400.-.

- L'endettement communal total, soit comprenant les comptes courants et le passif transitoire, s'élève à 5,8 millions, soit au-dessus du plafond d'endettement maximum autorisé de 5,2 millions.

En conclusion, la commission des finances recommande au Conseil d'accepter les comptes 2008, tels que présentés.

Le syndic donne les informations complémentaires suivantes :

- Résultats conformes à ce qui était prévu, hélas.
- Impôts sur le revenu et la fortune en augmentation, conformément aux attentes.
- Cash-flow : en augmentation, on espère que ça va augmenter plus encore.
- Emprunt : très légère baisse. La commune est au-delà du maximum du plafond d'endettement.
- Emprunt par habitant : Fr. 6'962.-.

Le Président ouvre la discussion, toutefois la parole n'est pas demandée.

Le Président procède au vote, à main levée. La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous les comptes 2008 tels que présentés ? » et d'en donner décharge à la municipalité.

Acceptent : 56

Refusent : 0

Abstentions : 0.

Les comptes 2008 sont donc adoptés à l'unanimité.

7. Constitution d'une servitude publique au quartier En Salagnon comprenant :

- **Levée des oppositions suite à la mise à l'enquête de la constitution de la servitude publique,**
- **et**
- **Constitution de la servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules, et radiation partielle de la servitude n° 76'932 « En Salagnon »**

Les Conseillers ont reçu un plan de situation, le préavis municipal sur cet objet et le rapport de la commission ad hoc sur cet objet.

La conclusion de la commission ad hoc est lue par sa rapporteuse, Mme Séverine Maire.

Le Président rappelle que, comme indiqué en début de séance, la décision portera sur l'acceptation ou non de la constitution de la servitude, la levée des oppositions découlant de cette acceptation.

Mme Monod résume le préavis municipal sur cet objet, en raison de la longueur et de la complexité de cet objet, et donne lecture des arguments des divers opposants ainsi que des propositions de réponses rédigées par la municipalité. Mme Monod précise l'emplacement exact de la servitude publique dont la création est soumise à l'approbation du Conseil.

Le Président ouvre la discussion, après avoir rappelé les modalités de prise de parole : chacun a droit à demander la parole une fois, exception faite des membres des commissions ad hoc et des municipaux qui peuvent intervenir en fonction des questions soulevées. La parole pourra être donnée une deuxième fois, lorsque toutes les personnes désireuses de s'exprimer auront pu le faire une première fois.

En réponse aux questions de Mme Marlyse Blanc, Mme Monod indique :

- Les pensionnaires de l'EMS pourront continuer à utiliser le chemin reliant l'établissement et la route d'Yverdon.
- La largeur du chemin là où elle est la moindre est de 2,5 m, à quoi s'ajoutent deux fois 75 cm de banquette. Cela fait donc quatre mètres au total.
- Diverses communes cherchent des moyens de limiter le trafic, la circulation d'un troupeau est un moyen naturel de le faire.
- Une place d'évitement est prévue pour permettre le croisement des véhicules.

La parole n'est plus demandée. La question soumise aux Conseillers est :

Acceptez-vous la constitution d'une servitude publique au quartier En Salagnon comprenant :

- Levée des oppositions suite à la mise à l'enquête de la constitution de la servitude publique
et
- Constitution de la servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules, et radiation partielle de la servitude n° 76'932 « En Salagnon »

Le vote a lieu à main levée. Acceptent : 38. Refusent : 3. Abstentions : 11. Le préavis est accepté.

Mme Monod remercie les Conseillers de leur confiance.

8. Mutation du Conseil général en un Conseil communal

Le préavis municipal et le rapport de la commission ad hoc ont été transmis aux Conseillers. Le rapport de la commission ad hoc est lu par son rapporteur, M. Jacky Lampo. Il y est relevé notamment les points suivants :

- Deux points n'ont pas été traités par la commission : révision du règlement du Conseil et nombre de conseillers communaux à fixer dans une fourchette de 25 à 45 membres. Ces points ne seront à traiter que si le principe de passage d'un Conseil général en un Conseil communal est accepté.
- La commission recommande d'accepter le passage d'un Conseil général à un Conseil communal lors de la prochaine législature en juillet 2011.
- La commission souhaite mettre en évidence les points suivants, non relevés par la Municipalité :
 - Le taux de participation aux Conseils généraux n'est pas satisfaisant.
 - Certains objets soumis au Conseil général ont provoqué une participation soudaine de citoyens directement concernés par ces objets, citoyens qui n'ont ensuite plus suivi les délibérations ultérieures du Conseil, ce qui, du point de vue de la commission, dénature les principes d'une bonne démocratie et les intérêts généraux de la Commune.
 - Un Conseil communal permettrait, par un engagement personnel des élus, de rassembler des conseillers investis d'une mission et de mieux dynamiser les débats.
- La Commission est consciente que ce changement constitue la fin d'une époque, lequel serait atténué par la possibilité offerte aux citoyens de suivre dans le public les débats du Conseil communal.
- Le changement proposé présente aux yeux des membres de la commission une amélioration des droits populaires, soit de permettre aux citoyens de désigner les membres du Conseil communal et, si besoin est, de contester les décisions de ce Conseil par voie de référendum.
- In fine, la commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal proposant la mutation du Conseil général en un Conseil communal lors de la prochaine législature, en juillet 2011.

M. Miedinger donne les indications complémentaires suivantes :

- Un tel objet est certes chargé émotionnellement.
- Toutefois, les statistiques de participation des Conseillers aux séances indiquent que le système actuel atteint ses limites.
- Un Conseil communal permettrait de pouvoir compter sur des personnes

Le président ouvre la discussion.

Suite aux remarques et questions de Mme et MM Dorothée Bornick, Alfred Buffat, Jean-François Buffat, Gérald Magnenat, Patrick Morier, Alain Roy, Patrick Vallotton et Jean-Paul Verly, les éléments suivants sont avancés :

- Il n'y a pas à craindre une problématique de parti. Dans les petites communes comme Essertines-sur-Yverdon par exemple, tous les candidats sont regroupés dans une liste commune, sans appartenance politique.
- Dans le cadre du conseil, une lettre d'avertissement pourrait être adressée aux absents non excusés pour autant que le règlement le prévoit, ou une amende infligée.
- Le nombre de séance d'un futur conseil communal devrait être comparable à ce qui prévaut jusqu'à maintenant, dans la mesure où ce sont toujours les mêmes sujets ou types de sujets qui doivent être traités.
- Le délai référendaire pour réagir aux décisions d'un futur conseil communal n'est pas encore fixé, il le serait dans le futur règlement du conseil communal. Dans le projet actuel, le délai référendaire est de 20 jours dès l'affichage de la décision du conseil communal, lequel affichage doit intervenir dans les 3 jours suivant la prise de décision. Un référendum est valable s'il obtient la signature de 15% des électeurs.
- Le passage à un conseil communal n'occasionnerait des frais supplémentaires pour la commune que si des jetons de présence sont prévus dans le règlement.
- L'important absentéisme actuel a des conséquences indiscutables sur les débats et les prises de décision. Le suivi des affaires serait meilleur pour autant que la fréquentation soit meilleure.

La parole n'est plus demandée. M. Jean-François Buffat demande un vote à bulletin secret, sa demande est appuyée.

La question soumise aux Conseillers est : « Acceptez-vous la mutation du Conseil général en un Conseil communal en juillet 2011 ? »

Bulletins distribués : 57, rentrés 57.

Nuls : 0

Blancs : 6

Valables : 51

Oui : 31

Non : 20

Le préavis municipal est adopté.

9. Divers et propositions individuelles.

M. Michel Buffat s'inquiète de la dangerosité de la traversée de la route pour les élèves qui se rendent à la grande salle pour les leçons de gymnastique et demande si l'installation d'un passage à piétons ne serait pas judicieuse.

M. Miedinger répond que le sujet est à l'étude, mais que divers critères doivent être respectés, un passage à piétons mal placé pouvant se révéler plus dangereux que l'absence d'un tel dispositif.

M. Claude-Alain Marendaz remercie les employés communaux pour l'excellence de leur travail de déneigement durant l'hiver particulièrement rigoureux que nous avons connu.

A Mme Séverine Maire qui s'interroge sur le rappel figurant dans le dernier bulletin communal relatif aux excréments des animaux de compagnie et se demande ce qu'il en est des vaches et chevaux, M. Miedinger rappelle la loi sur la circulation routière que la responsabilité des détenteurs d'animaux est engagée si les déjections de ceux-ci sont laissées sur la chaussée, rendant celle-ci notamment glissante. Le rappel dans le bulletin d'information de la commune est une action de prévention. Par extension, les agriculteurs qui sortent d'un champ et maculent la chaussée avec de la terre sont également concernés.

M. Claude Besson propose que, comme cela a été fait à Essertines-sur-Yverdon, un courrier soit adressé aux habitants rappelant la responsabilité de l'entretien des chemins communaux.

M. Ernest Gerber signale que la sortie du chemin du Chauchy est dangereuse. Notre syndic indique qu'il y a là une priorité de droite.

Mme Catherine Stahlschmidt demande où en est le projet de garderie. M. Daniel Bridel indique qu'une séance a eu lieu le 17 juin, que deux projets ont été retenus, à savoir celui d'Etagnières et celui de Vuarrens. Une délégation a été nommée, une décision définitive sera donnée le 30 septembre prochain par le comité de la FAJE.

M. Jean-François Buffat demande si, pour plus de clarté concernant les priorités de droites, les pierres qui bordent certains chemins devraient être supprimées.

M. Miedinger indique que si un chemin donne accès à une habitation, il y a priorité de droite. La mention « chemin privé » supprime le droit à la priorité de droite. Deux panneaux « chemin privé » ont été apposés à la Crosette, ils seront supprimés, ce qui répond à une question de M. Pierre Giltay.

Mme Danielle Monod remercie divers démissionnaires :

- Mme Jacqueline Miedinger qui a fonctionné comme gardienne du refuge durant plusieurs années. Elle a de plus longtemps partagé son mari avec la commune, nous lui en sommes reconnaissants.
- M. Fabrice Prélaz, le plus jeune municipal élu dans la commune, en 2004. M. Prélaz renonce à sa fonction en raison d'une mutation professionnelle, Mme Monod lui souhaite plein succès dans la suite de sa carrière.
- M. Marc-Etienne Blanc a été élu en 2002, a d'abord été en charge des écoles, avant de reprendre le dicastère des eaux où il a pu trouver des tâches correspondant à ses intérêts et compétences.
- M. Bernard Miedinger a été élu municipal en 1994 et a donc assumé cette tâche durant 15 ans. Il a été élu syndic en 2001, soit il y a 8 ans. M. Miedinger a assumé presque tous les dicastères, il s'est dévoué sans compter pour la commune et la vie associative. Il est chaleureusement remercié.

M. Ciocca remercie les municipaux démissionnaires pour leur travail et leur engagement.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la séance à 22 heures 45.

Le Président :

Le Secrétaire :